

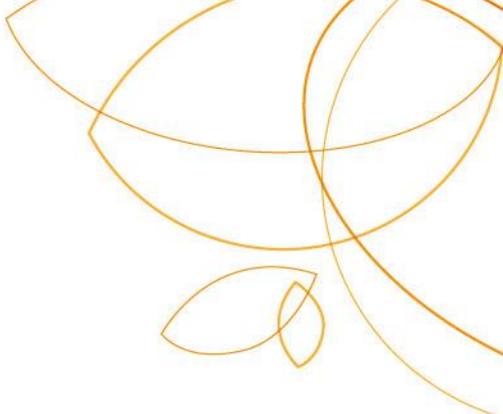


**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Energies citoyennes.....c'est possible !

Flamanville
2 octobre 2016





Avant de démarrer

Que voyez-vous ?



Et maintenant ?

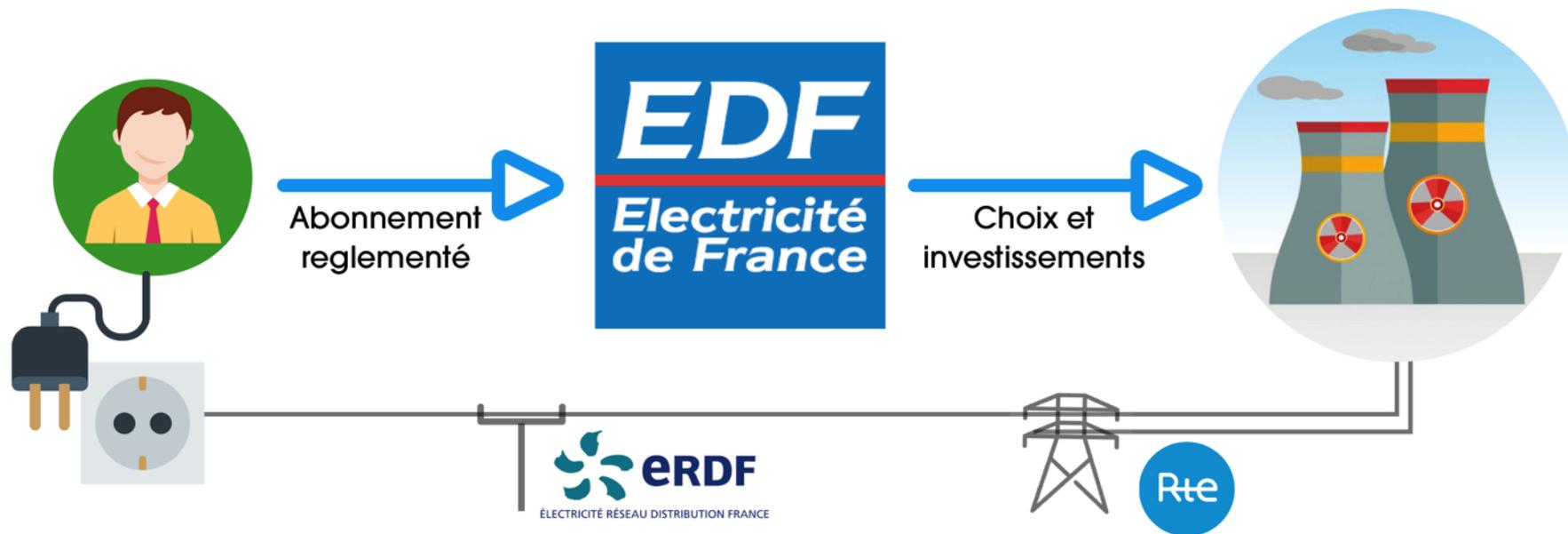


L'énergie change

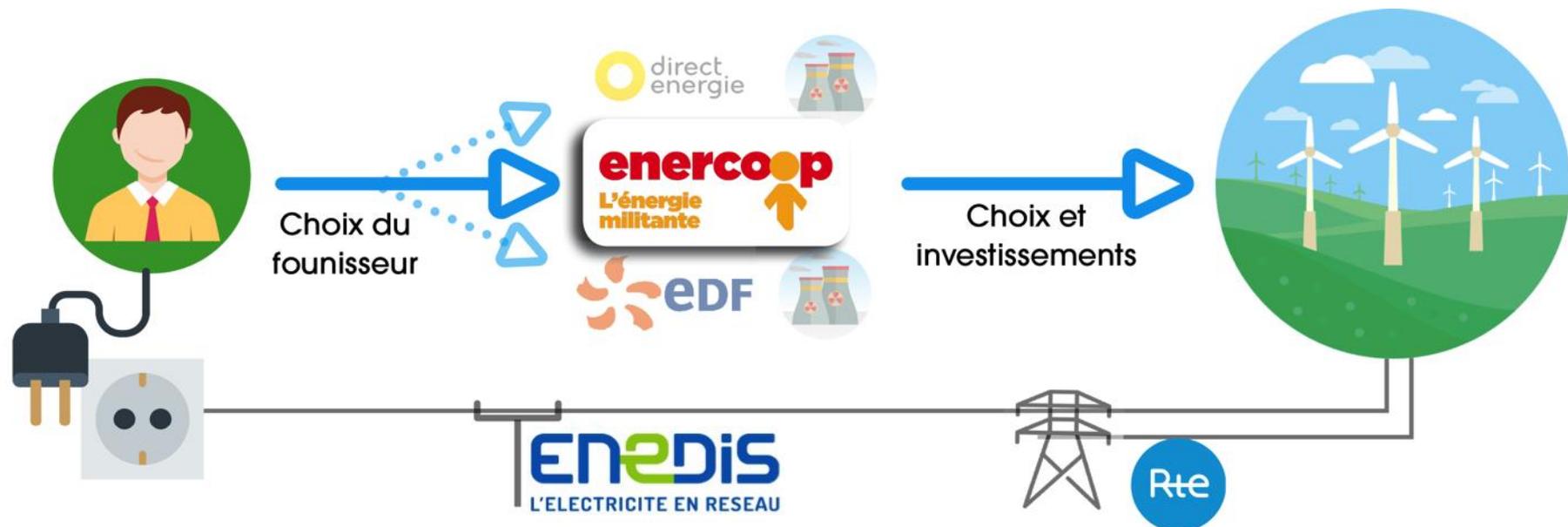


**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

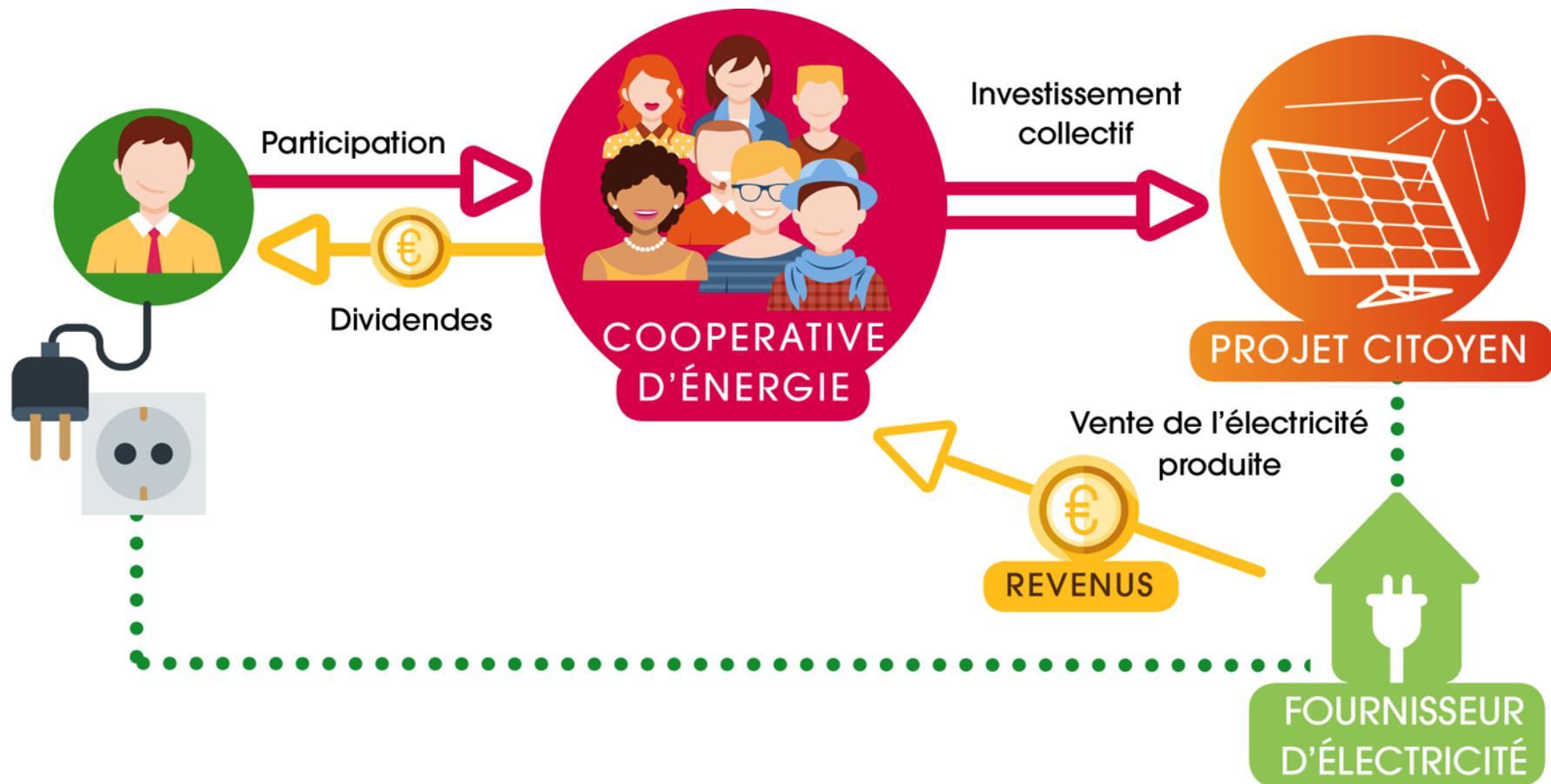
L'électricité depuis 70ans: un consommateur passif et obligé

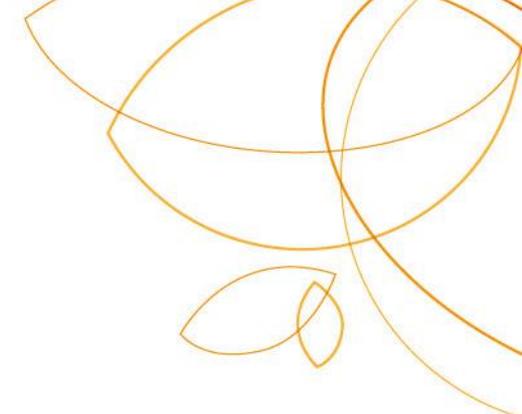


2007 : Le choix de consommer l'énergie que l'on veut !



Se rassembler pour produire notre propre énergie !



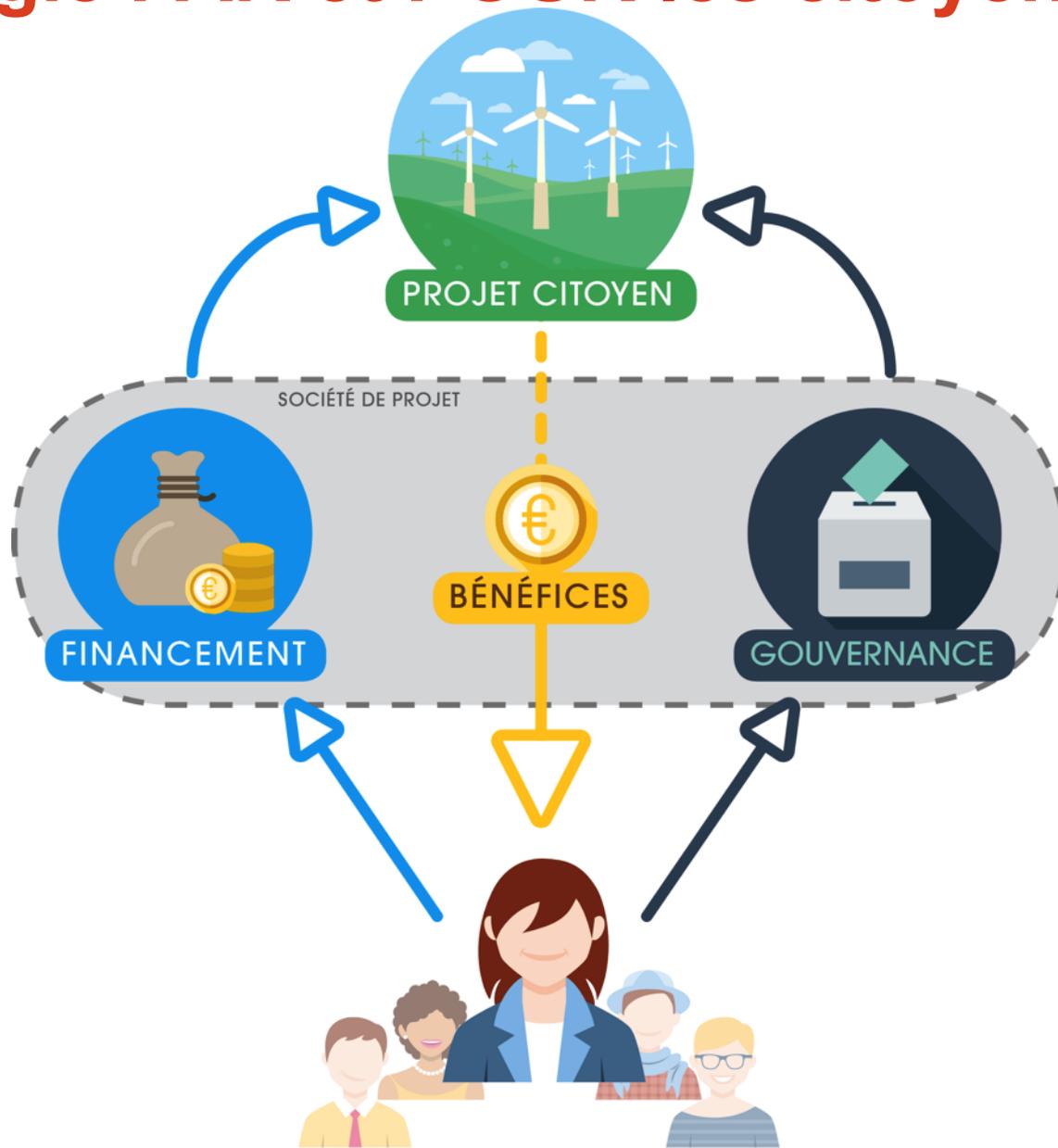


Des projets citoyens ?

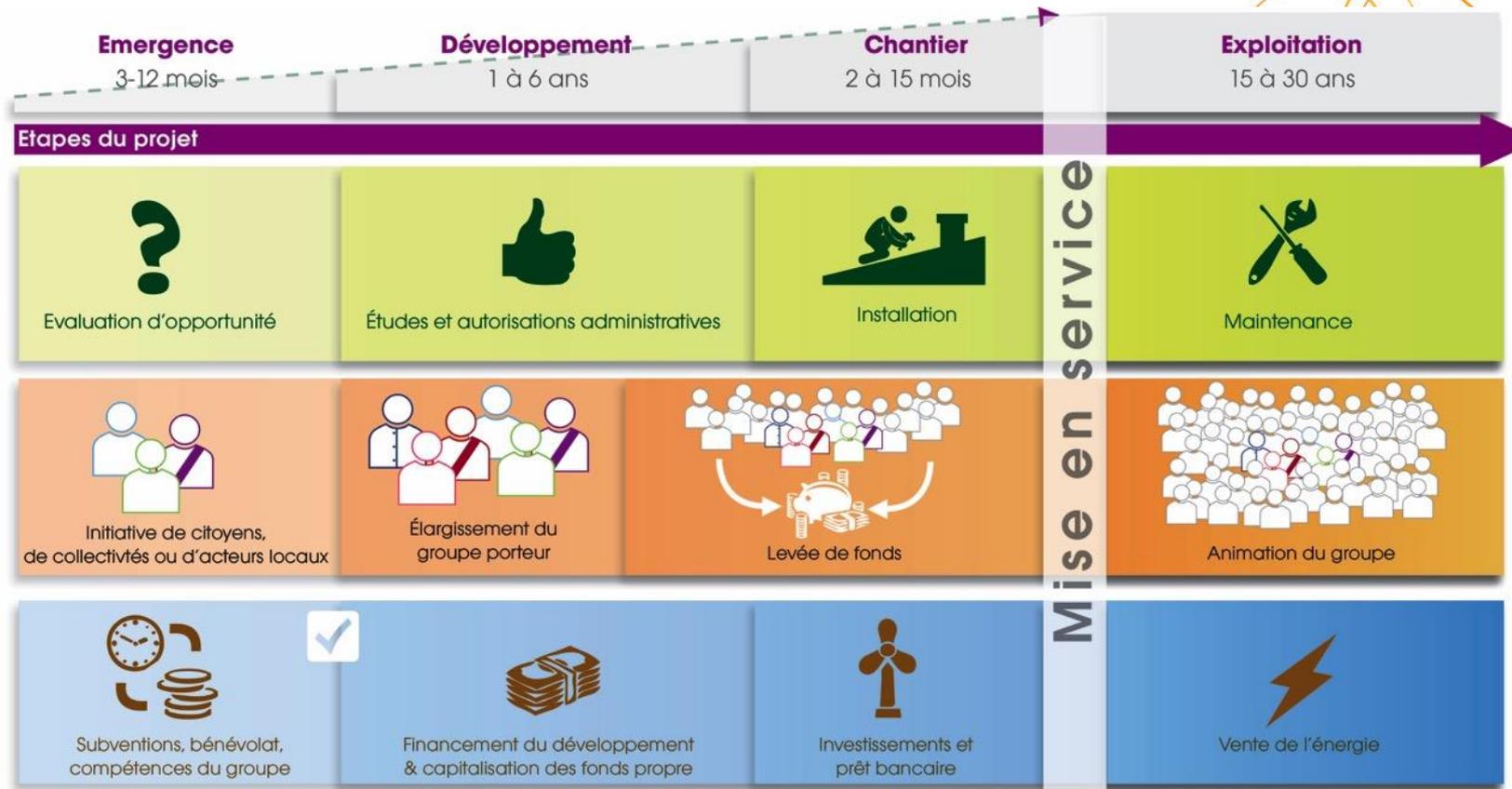


**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

L'énergie PAR et POUR les citoyens



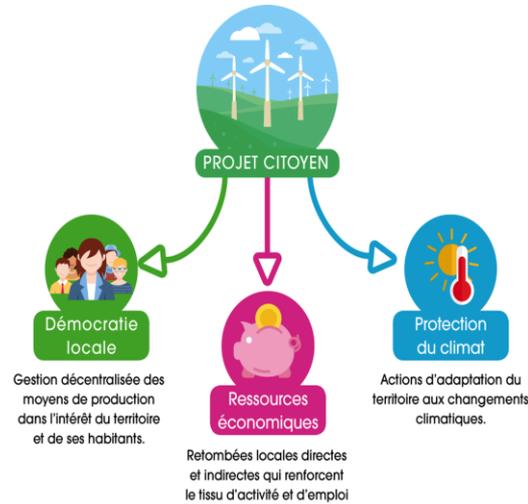
Un projet au long cours, à cheval sur plusieurs domaines...



Pourquoi faire un projet citoyen ?

Meilleure
intégration
des projets

Nouvelles
formes de
cohésion
sociale



Sensibilisation
aux EnR et à la
maîtrise de
l'énergie

Gestion décentralisée dans l'intérêt des citoyens et des territoires

Meilleure
acceptation
locale
des projets

Retombées
économiques
sur le territoire

Exemple : 3 toitures solaires sur les écoles à Caen



PLAINE SUD DE CAEN (14)

Puissance :
74,6 kWc (69,1 MWh par an)

Surface :
511 m² de toits solaires / 310 modules

Date d'installation :
2012

Structuration :
SCIC Plaine Sud Energies

Montant total :
223 770 euros

Participation Energie Partagée
50 000 euros

Spécificités :
- Participation de la comm comm
- Utilisation des toits solaires à des fins

Projet citoyen : ressources et épargne restent sur le territoire

Les capitaux initiaux sont engagés par les citoyens et les collectivités locales.

INVESTISSEMENTS



Sollicitation d'acteurs du territoire pour les études, le matériel, l'installation et la maintenance.

PRESTATIONS

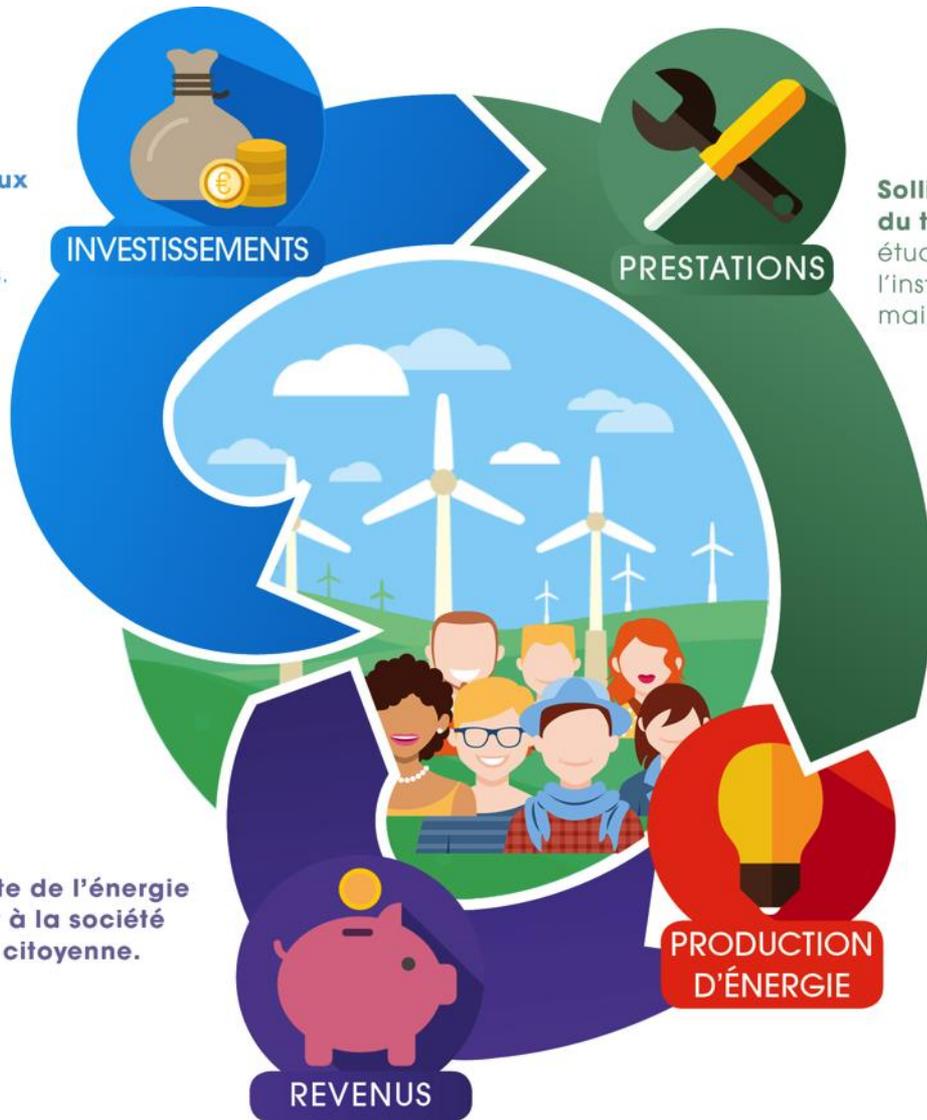


La vente de l'énergie revient à la société locale citoyenne.

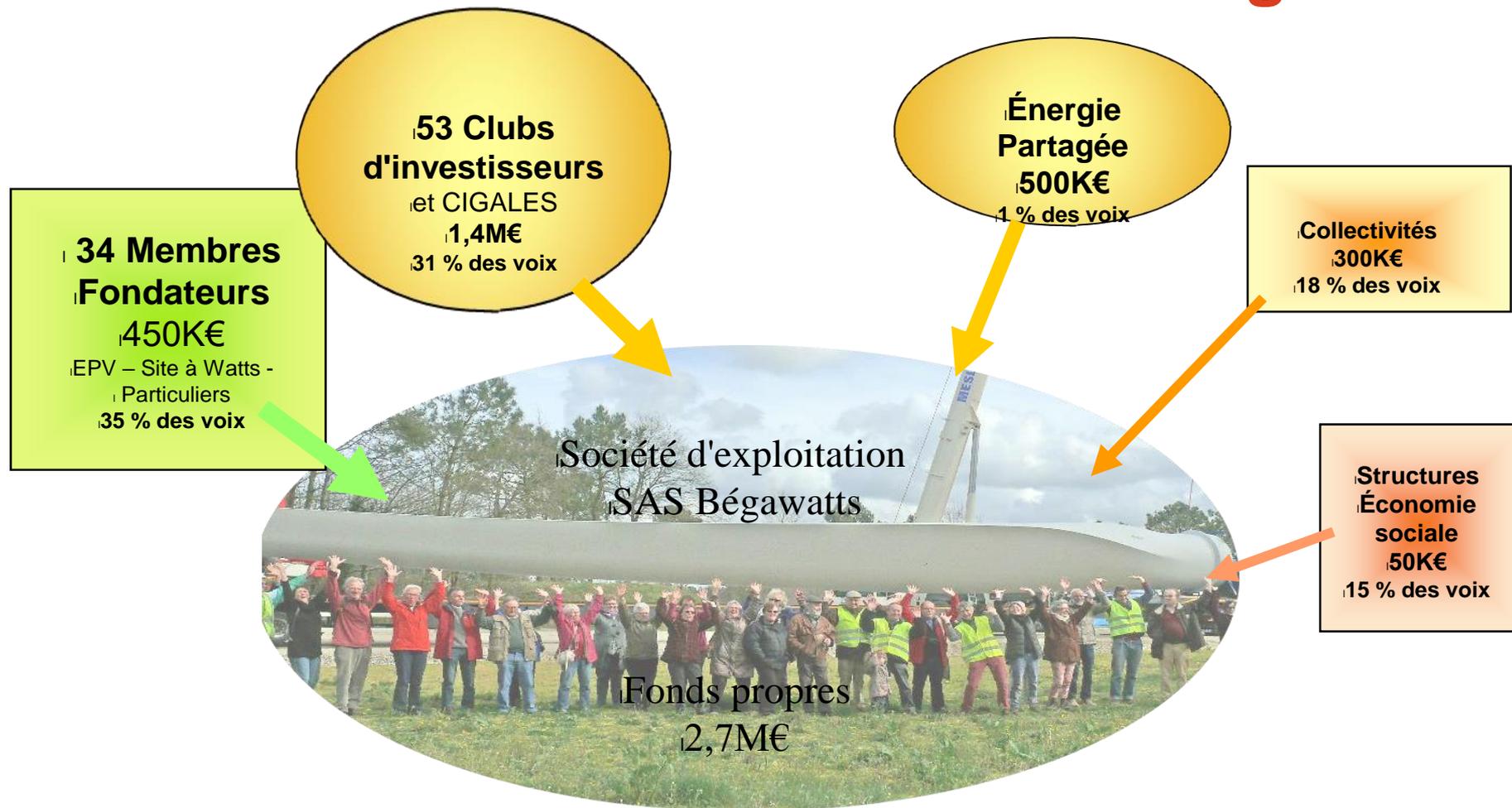
REVENUS



PRODUCTION D'ÉNERGIE



Gouvernance : ex. Parc éolien de Béganne



4 éoliennes de 2,05MW-
production
pour 8000 foyers -
investissement 12M€

Fonctionnement de type coopératif .

Dividendes répartis localement.

Financement d'actions de maîtrise de l'énergie

Comment vous lancer dans le “projet citoyen” ?



● Vous êtes une collectivité

- La possibilité d'un projet sur votre territoire : pilote ou accompagnatrice ?
- Les partenaires ? (citoyens, associations, collectivités voisines...)

● Vous êtes un Développeur / Installateur

- Réflexion sur le partage de la gouvernance
- Meilleure acceptation locale

● Vous êtes un/e citoyen/ne

- Lancer / soutenir un projet dans votre région
- Être acteur de la transition énergétique
- Investir dans projet local ou via Energie Partagée !

Quel rôle des collectivités ?



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Différents scénarios de participation des citoyens...

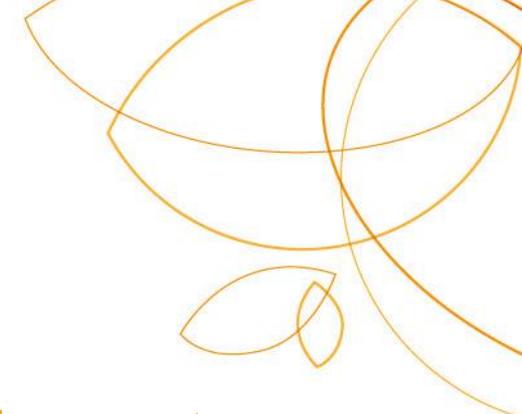
Un projet initié par les citoyens qui trouve dans les collectivités et/ou développeurs, des partenaires

Un projet initié par la collectivité, en partenariat ou non avec un développeur, et ouvert ou non aux habitants

Un développeur qui ouvre son projet à la participation des citoyens et des collectivités

Une centrale déjà en fonctionnement rachetée par des collectivités et/ou des citoyens

Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



1 > Facilitateur

- Mise en relation des acteurs
- Recueil et mise à disposition de données territorialisées
- Mise à disposition de
 - foncier communal, acquisition de foncier
 - partie du patrimoine communal (par exemple toitures)
- Modification du PLU
- Soutien
 - à l'obtention des autorisations administratives

Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



2 > Contributeur

- **Soutien à l'organisation de la concertation**
- **Mise en place d'un fonds de garantie**
 - pour faciliter l'accès au prêt bancaire, ou cautionnement des projets
- **Octroi de subventions**
 - ou d'avances remboursables pour la phase d'amorçage des projets

Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



- **Participation financière au projet**
 - via une SEM ou une SCIC ou directement dans la SAS !

3 > Investisseur

Énergie Partagée

L'idée d'Énergie Partagée

REAPPROPRIATION LOCALE DE L'ENERGIE

« Favoriser la multiplication de **projets** locaux
d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie,
maîtrisés et financés par les citoyens »



Charte Énergie Partagée



Ancrage local

La maîtrise du projet reste aux mains des habitants et des acteurs du territoire.



Gouvernance ouverte

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.



Exigence écologique

Le projet s'inscrit durablement dans une logique de respect de la planète et de réduction des consommations d'énergie.



Démarche non spéculative

Les bénéfices réalisés restent au sein de la société et servent à rémunérer durablement les investisseurs du projet.

Deux missions



**Projets citoyens
d'énergies renouvelables
et d'économie d'énergie**

Mission #1

Appuyer et conseiller
les porteurs de projets

Mission #2

Financer grâce à la
finance solidaire



Deux outils



L'association

L'association a pour but de sensibiliser à l'énergie citoyenne et d'en fédérer les acteurs et porteurs de projets à l'échelle nationale.

Ses missions

- Promouvoir le modèle d'énergie citoyenne
- Conseiller et soutenir les porteurs de projets
- Animer le réseau des porteurs de projets
- Sensibiliser les collectivités locales pour le développement de politiques d'énergie citoyennes
- Garantir le respect de la charte



L'investissement citoyen

L'outil d'investissement collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement au capital de projets de production d'énergie renouvelable.

Ses missions

- Collecter les fonds
- Évaluer les projets et leur besoin de financement
- Mettre à disposition les fonds pour les projets sélectionnés
- Suivre la réalisation des projets et les accompagner

L'accompagnement



1. Impulser de nouveaux projets

Les animateurs régionaux interviennent auprès d'élus ou de groupements citoyens pour les sensibiliser et présenter la démarche des projets citoyens. Ils participent à des événements, organisent des **journées d'informations**, des **ateliers techniques** ainsi que des **sessions d'échange** sur internet, appelés Web'EnR (voir encadré) pour favoriser la compréhension de ces projets.



2. Accompagner au plus près

Ces projets en construction nécessitent un accompagnement régulier pour leur permettre d'organiser leur démarche. Les animateurs régionaux sont formés à l'accompagnement de projets sur leur territoire et apportent à chacun conseils et méthodologie. En phase de développement, les porteurs de projets bénéficient des retours d'expérience de projets accompagnés avec succès, via des **formations spécialisées** et **ateliers pratiques**.



3. Aider à mobiliser les citoyens

Énergie Partagée propose des outils et **conseils de mobilisation locale** pour parvenir aux objectifs de financement. Le mouvement met en avant les projets qu'il accompagne via ses outils de communication et grâce à ses **relais bénévoles** qui contribuent à diffuser le modèle lors d'événements de terrain.

Le financement de projets



1. Financer les études

A l'étape de l'**évaluation de la faisabilité**, Énergie Partagée peut aider les projets à s'assurer de leur viabilité technique et économique en finançant par exemple les études nécessaires via une structure dédiée, Énergie Partagée Études.



2. Investir au capital

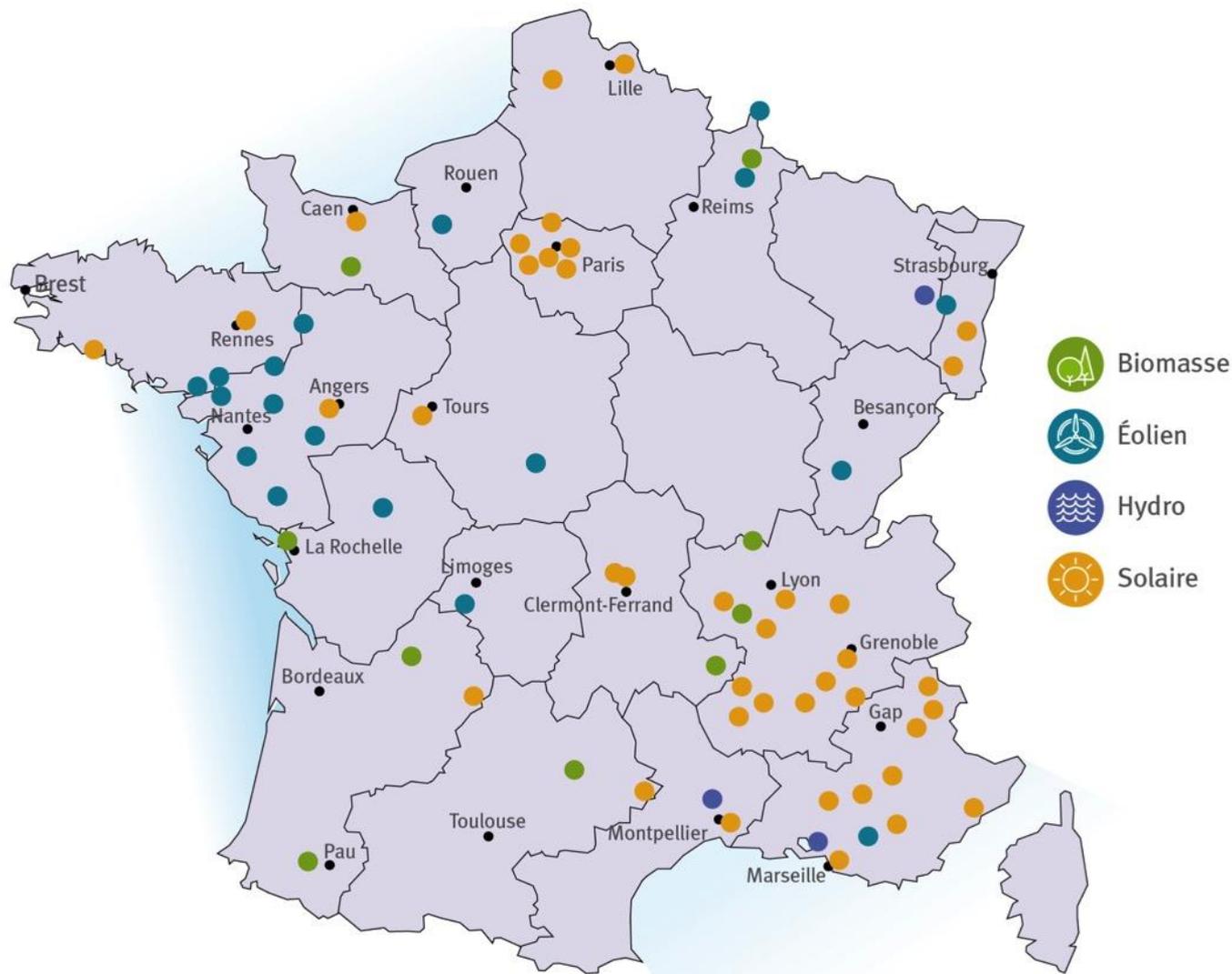
En phase d'exploitation, Énergie Partagée Investissement intervient au moment crucial : la constitution des fonds propres de la société de projet. À ce stade, le capital n'est pas garanti, et le risque est parfois encore important. La participation d'Énergie Partagée est donc décisive pour **compléter les fonds propres** du projet et gagner la confiance des banques, qui bouclent alors le financement via un prêt.



3. Rester au pilotage

Contrairement aux plates-formes de financement participatif (crowdfunding) qui servent seulement d'intermédiaires financiers, Énergie Partagée **s'implique à long terme dans les instances** de gouvernance du projet pour s'assurer qu'il reste aux mains des citoyens durant toute la phase d'exploitation.

Des projets Citoyens partout en France



9 réseaux régionaux constitués



Pays-de-la-Loire
*Energies en Pays de
Vilaine*
Claire Legrand



Centre Val de Loire
Énergie Partagée
Sylvain Guineberteau



Bretagne
*Energies en
Pays de Vilaine*
Marianne Billard



Île-de-France
Énergie Partagée
Olivier Berland



Aquitaine
Enercoop
Charlène Suire



Rhône-Alpes
ECRA
Noémie Poize



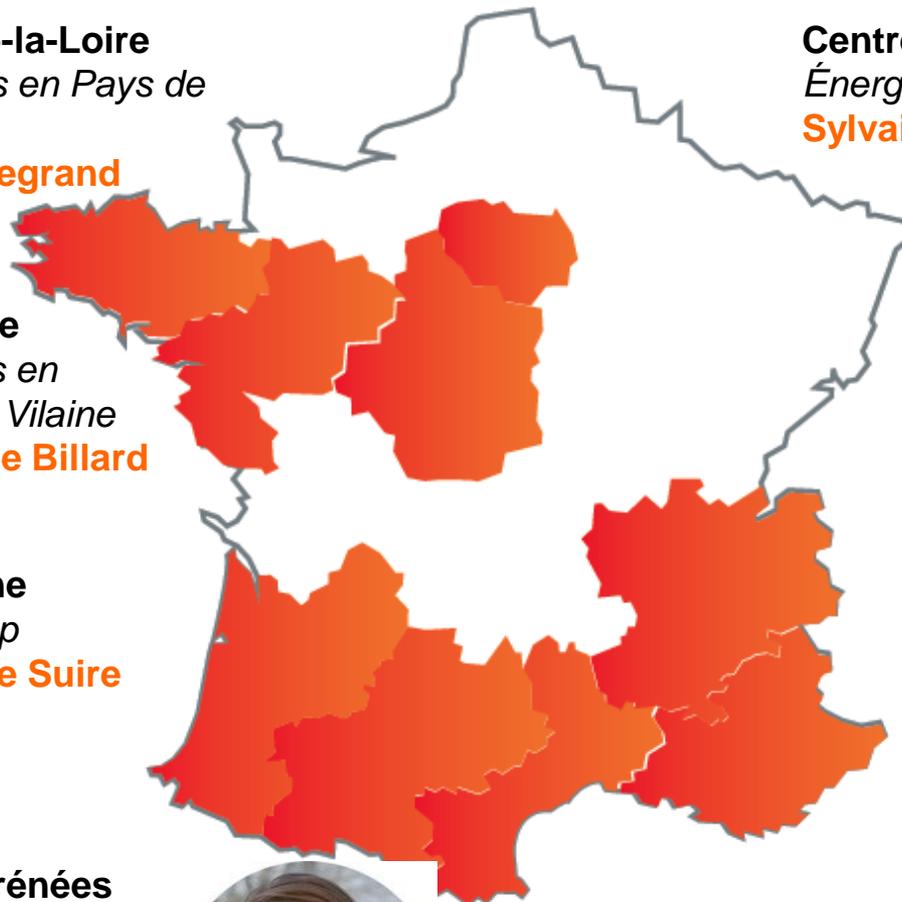
Midi-Pyrénées
Enercoop
Johann Vacandare



Languedoc-Roussillon
EC'LR
Alenka Doulain



PACA
Énergie Partagée
Arno Foulon



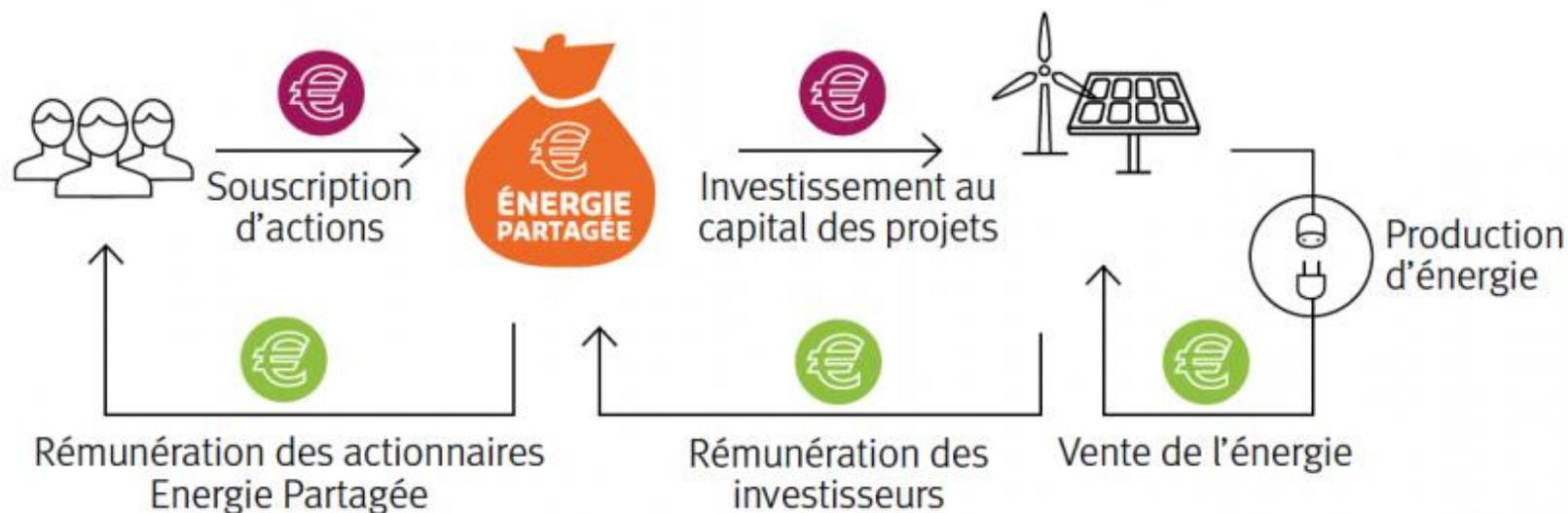
L'outil d'investissement



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Outil de financement citoyen Kezaco ?

Les actions Énergie Partagée sont orientées vers des projets 100% renouvelables, dont les revenus issus de la vente d'énergie permettent de rémunérer les investisseurs.



La souscription à Énergie Partagée



- **1 part Énergie Partagée = 100 euros**
- **Déjà près de 5 000 souscripteurs - 12 M€ collectés**
I> Moyenne de 2 400 € par actionnaire.

TYPE DE PRODUIT

Part de capital Énergie Partagée.

ORIENTATION DU PLACEMENT

Participation en fonds propres dans des sociétés de projets citoyens de production d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie.

RÉMUNÉRATION

Objectif de 4% brut/an - En fonction de la rentabilité d'Énergie Partagée et après décision de l'assemblée générale des actionnaires.

FISCALITÉ

Pas d'avantage fiscal spécifique.

DURÉE DE PLACEMENT CONSEILLÉE

10 ans

SÉCURITÉ

Risque de perte en capital limité par la diversité du portefeuille de projets.

DISPONIBILITÉ DES FONDS

Retrait annuel sans frais après traitement par l'assemblée générale.

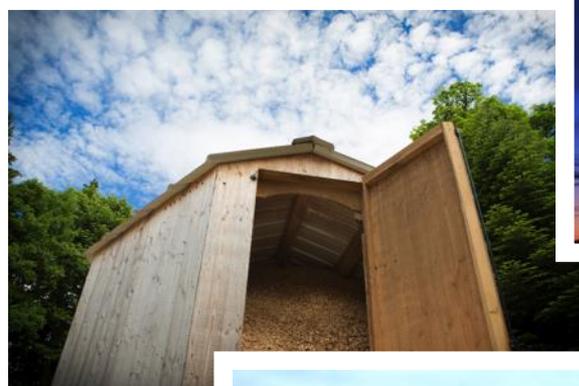
MONTANT

100€ par action*

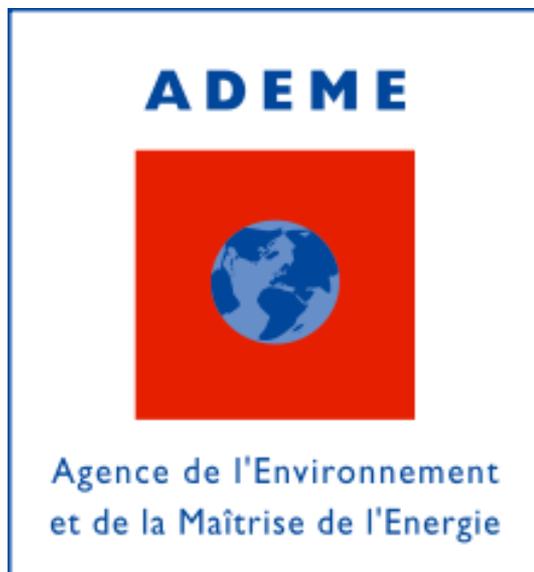
FRAIS

3% du montant souscrit avec un minimum de 5 euros par souscription.
Pas de frais de garde, pas de frais de retrait.

Parmi les projets financés



Ils nous soutiennent ...



Pour nous contacter

Financer un projet :

10 Avenue des Canuts
69120 VAULX-EN-VELIN
01 75 43 38 62

souscription@energie-partagee.org

Monter un projet :

16-18 Quai de Loire
75019 PARIS
01 80 18 92 21

association@energie-partagee.org

Energie Partagée Investissement intervient en fonds propres



1

2



3

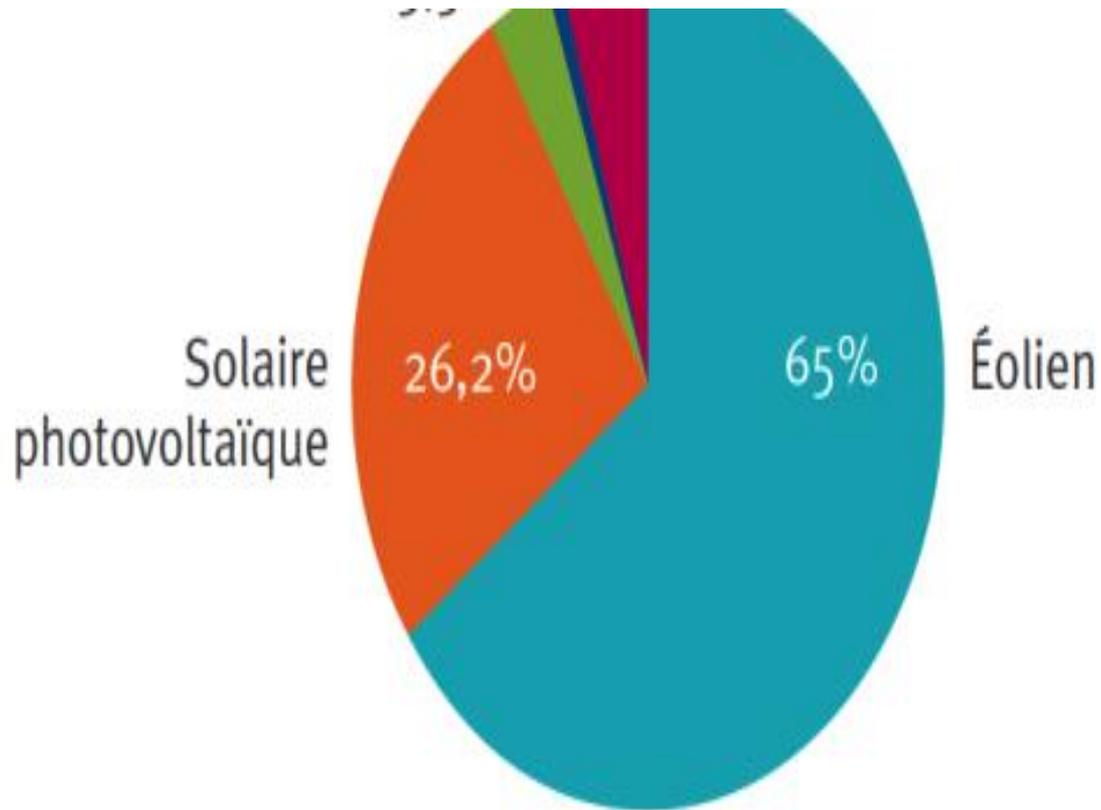
4



5

6

Où investit Énergie Partagée ?

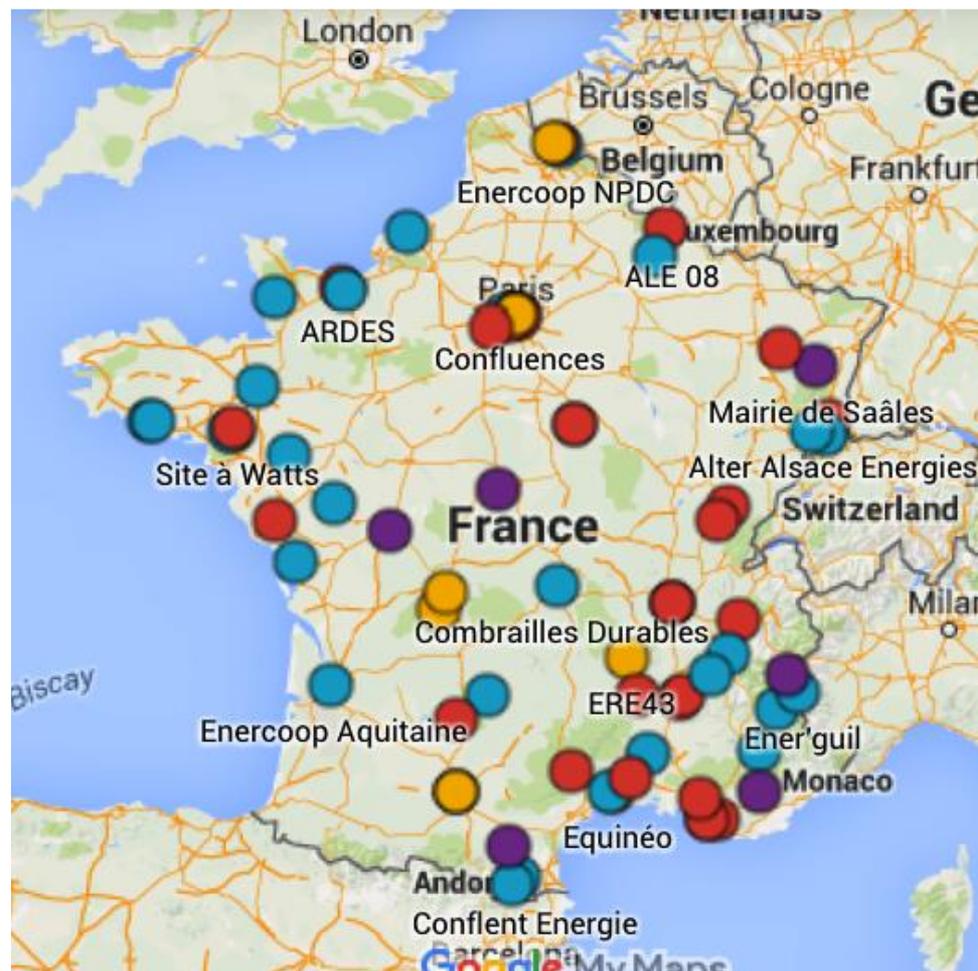


Total des investissements : 6 154 469 €

L'association et ses adhérents

70 adhérents :

- IAssociations
- I Société coopératives
- I Collectivités
- I Bureaux d'études



Création d'Énergie Partagée en 2010



La presse parle d'Énergie Partagée...

M Planète

PLANÈTE Climat Énergies Ressources naturelles Biodiversité Population Agriculture & Alimentati

"La transition énergétique viendra des citoyens"



Coordinateur du mouvement Energie partagé de la production et de la consommation de res

NATIONAL GEOGRAPHIC COP21 ACTUS GRANDS

Rechercher f t+ p Newsletter Communau

Accueil / Actus / COP21 / Et si notre épargne servait à financer la transition énergétique ?

Et si notre épargne servait à financer la transition énergétique ?

Publié le 25 novembre 2015
Tags : chaufferie bois COP21 éoliennes panneaux solaires

Aucun commentaire Log in

Tweeter G+ Plus



En 2014 a été inauguré le premier parc éolien citoyen à Bégaune, dans le Morbihan © Energie Partagée



L'ÉCO DU MATIN

par Catherine Boullay

Du lundi au vendredi à 6h43

Economiser sans polluer, c'est possible

mardi 26 avril 2016



Cagnottes citoyennes anticarbone



WATTS

Cagnottes citoyennes anticarbone

Par Coralie Schaub — 31 janvier 2016 à 19:41

Centrale photovoltaïque sur le toit de l'école de Loubeyrat (Puy-de-Dôme). Photo Pascal Aimar. Tendence rouge pour Libération



Des projets de développement des énergies durables financés par les particuliers essaient en France. Comme ceux soutenus par l'association Energie partagée.

Cagnottes citoyennes anticarbone

Et si nos bas de laine servaient vraiment à financer la transition énergétique ? Malgré de grands discours, les banques investissent aujourd'hui massivement notre argent dans les énergies fossiles. Même quand on croit bien faire en ouvrant un «livret développement durable».

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt

ÉNERGIE PARTAGÉE

... et des projets citoyens !

La Provence APT
Ils veulent ouvrir la voie à des projets innovants sur l'énergie



APT
 Ça se passe près de chez vous : En Pays d'Apt, sur un terrain où les énergies renouvelables sont déjà présentes, on veut aller plus loin. Adopter un projet citoyen, ça se passe près de chez vous : En Pays d'Apt, sur un terrain où les énergies renouvelables sont déjà présentes, on veut aller plus loin. Adopter un projet citoyen, ça se passe près de chez vous : En Pays d'Apt, sur un terrain où les énergies renouvelables sont déjà présentes, on veut aller plus loin.

ENVIRONNEMENT | L'objectif est de donner naissance à une société coopérative d'intérêt collectif

Un projet citoyen d'énergies renouvelables



Philippe Barreau, Sébastien Jarry, Thomas Erdy et Arno Trucchi répondent aux questions sur la coopérative et les énergies renouvelables.



Un public attentif, curieux et enthousiaste, lors de la soirée de lancement.

La municipalité a fait beaucoup de choses, mais elle ne peut pas tout faire. C'est pourquoi nous avons décidé de créer une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour développer des projets citoyens d'énergies renouvelables. C'est une initiative innovante qui permet de rassembler les forces vives du territoire et de donner naissance à une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour développer des projets citoyens d'énergies renouvelables. C'est une initiative innovante qui permet de rassembler les forces vives du territoire et de donner naissance à une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour développer des projets citoyens d'énergies renouvelables.

AGGLOMÉRATION | L'entreprise veut produire de l'électricité solaire "made in" métropole grenobloise

Energ'y citoyennes : toit + toit, et tous ceux qui le veulent

Un centre aéré à La Tronche, une école à Eybens une cantine à Échirolles... Quatorze toitures d'équipements communaux sont déjà dans le viseur de la future SAS Energ'y citoyenne. L'entreprise, à naître le 13 septembre 2016, compte installer sur ces toits des panneaux solaires et revendre l'électricité à EDF. L'enjeu : produire local. Qui est derrière Energ'y citoyenne ? Tout le monde... pour peu de pouvoir investir au moins 100 €. Un appel à actionnariat vient d'être lancé ce mercredi. La Tronche, Les Villes de La Tronche, Eybens, Échirolles, Poizat, Grenoble et La Tronche ont proposé des toits et pour certaines, ont déjà pris part au capital.



Il y a des énergies citoyennes. à investir dans la



Laboratoire de résistance, de vivre ensemble et de production différente, le plateau du Larzac n'a pas fini de faire parler de lui. Les fermiers se lancent désormais collectivement dans le solaire photovoltaïque.

Reportage texte et photos Cécilia Cammaccata (sauf mention contraire)

À l'origine, un combat, l'histoire d'un vivre ensemble et d'un projet différent. Pour y arriver, une longue lutte - 1971-1981 -, celle qui a permis de sauver des terres agricoles et d'inventer le fonctionnement de la société civile des terres du Larzac (SCTL). Aujourd'hui, fermiers et citoyens se lancent dans l'aventure de l'énergie renouvelable. Ils partent sur le solaire et la vente des électricités pour retrouver le fait rural ancien et faciliter l'installation de panneaux sur la long terme.

La mise à disposition des terres du Larzac par l'État aux paysans et habitants du plateau le 29 avril 1985 a permis d'officialiser la fin de la lutte contre l'extension du camp militaire. Une formule originale avait alors été mise en place pour ce projet unique en France : un bail emphytéotique entre l'État et la SCTL. Cette formule garantit la sécurité de l'utilisation de l'espace à des fins agricoles et pastorales durant 99 ans. La SCTL assure ainsi toutes les charges de propriétaires, à l'exception du droit de vendre. Ses membres, fermiers et résidents, l'administrent avec un conseil de gestion. De par son implantation sur deux communes, la société civile est un des outils de l'aménagement du territoire du Larzac. Dans le même temps, une autre société, la SCGA du Larzac (société civile groupement de gestion foncière agricole), gère d'autres terres agricoles en collectivité selon le même modèle. « C'est une expérience de "laboratoire foncier" : prouve qu'une gestion collective de l'usage de la terre est possible à grande échelle », rappelle Chantal Aberques, gérante de la SCTL, membre de la direction collégiale et fermière d'un troupeau ovin. Aujourd'hui, le bilan ne laisse aucun doute : avec

une augmentation de 25 % du nombre de paysans depuis le début de la lutte dans les années soixante-dix, les fermes se trouvent revitalisées, l'installation est favorisée par l'usage des baux de caractère (baux ruraux à long terme). Si pour potentialiser encore davantage l'aventure, de nouveaux projets sont lancés. Le photovoltaïque comme outil Le projet solaire est né sous l'impulsion des paysans. « Ce sont les fermiers qui ont initié l'installation du toit. C'est d'abord à souhaiter de faire de la toiture et a réfléchi à un équipement photovoltaïque. Il a ensuite été allié à la SCIC, qui est propriétaire, donc décisionnaire. Comme plusieurs personnes étaient décidées à s'impliquer, nous avons réfléchi à un projet collectif », explique Chantal Aberques et Gladiane Rioux, secrétaire de la SCTL. Une vaste opération, puisque le

L'INFO EN +
POUR LES JOINDRE
 contact@solairedci.org

INITIATEURS OU PARTENAIRES
 Enercoop, Altec, Grenoble Alpes métropole, Lahglo, Les Villes de Saint-Egrève, Échirolles, Poizat, Grenoble et La Tronche ont proposé des toits et pour certaines, ont déjà pris part au capital.

DEVENIR ACTIONNAIRE
 Une action est fixée à 100 €. Une action pèse une voix. Il faut cependant 500 € (donc 5 actions) pour "adopter" un panneau. L'action est valable 5 ans, même s'il est conseillé d'attendre 10 ans pour que l'investissement soit un peu rentable. Copondant, le but d'Energ'y citoyennes n'est

